



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 10 FEVRIER 2009

La séance est ouverte à 18 h 15 en salle du Conseil du Lycée de Costebelle

Le Président du CIL, Daniel Soucheleau, remercie Mme Roubaud, Proviseure du Lycée, d'avoir aimablement accepté d'accueillir l'Assemblée Générale du CIL dans son établissement et souhaite la bienvenue aux nombreux adhérents présents dans la salle.

Le nombre d'adhérents présents (52) et représentés(6) permet à l'Assemblée de délibérer valablement (absents représentés:Mme Colombat, MM. Berthod, Mazut, Quentin, Lefebvre, Maubert).

Le président ouvre la séance et procède à l'examen des points de l'ordre du jour :

1. Approbation des statuts de l'association, révisés pour mise en conformité avec les normes de la Préfecture :

Le Président précise que chaque adhérent a du recevoir la copie des nouveaux statuts, soit par internet, soit par dépôt dans la boîte à lettres de leur domicile. Il rappelle brièvement la raison d'être et les objectifs de l'association, ainsi que les principaux changements apportés par la révision :

- l'assemblée générale se tiendra désormais en début d'année, et une réunion d'information aura lieu au 4ème trimestre,
- le bureau est constitué de 6 membres élus pour 3 ans et renouvelable par tiers chaque année,
- le conseil d'administration comportera 18 membres au maximum.

En l'absence de questions ou de remarques, l'assemblée procède au vote.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.

2. Remplacement de 3 membres du Conseil d'administration :

Trois membres du CA sont à remplacer. Se sont portés candidats les adhérents suivants qui remplissent tous trois les conditions posées par les statuts :

Alain Girard
Daniel Nicolas
Jean Bertschin

En absence d'objection, l'assemblée procède au vote.

Les trois candidats sont élus à l'unanimité des présents et des représentés.

3: Examen des sujets de préoccupation du CIL :

A ce moment de la réunion, l'Assemblée a l'honneur d'accueillir **M. J. POLITI, Maire de Hyères**, accompagné de :

M. Lobry,	Adjoint aux Travaux,
M. Henry	Dr des Travaux,
M. Cicoletta	Collaborateur au cabinet du Maire,
M. Dupont	Chargé de la Sécurité (Service de Mme Pilon, Adjointe).

Après avoir remercié M. le Maire, son adjoint et ses collaborateurs présents, le président du CIL aborde les principaux sujets de préoccupations du CIL figurant à l'ordre du jour.

3.1. Sécurité de la circulation sur la Montée de Costebelle et le Boulevard Koenig :

Le Président du CIL rappelle les problèmes rencontrés sur la Montée de Costebelle et le boulevard Koenig : vitesse excessive, bruit, sécurité insuffisante des sorties d'immeubles, absence de pistes cyclables et par endroit de trottoirs. Des accidents matériels surviennent fréquemment. S'y ajoutent des dangers d'éboulement et des insuffisances d'éclairage public sur le Chemin Jacques Anquetil.

La Mairie a-t-elle le projet de requalifier ces voies de circulation, d'autant que la perspective de l'urbanisation du plateau de Costebelle ne fera qu'aggraver la situation ?

M. le Maire se dit conscient de ces problèmes de sécurité routière et indique que ses services sont alertés. Il ajoute que l'urbanisation du plateau de Costebelle, qui sera un facteur d'aggravation, est repoussée.

En ce qui concerne les éboulements et les problèmes d'éclairage, il rappelle la création récente du service **Mairie Plus (tel 08000 83400)** qui intervient dans les cas d'urgence.

Concernant les vitesses excessives constatées dans la Montée de Costebelle, il n'est pas partisan d'une limitation à 30 km/h.

3.2. Aménagement du plateau de Costebelle et voie de contournement :

A la question concernant le contenu de la ZAC, M. le Maire répond que rien n'est encore défini dans le détail et que le CIL sera invité le moment venu à donner son avis. Il informe que la révision du PLU en cours privilégiera la densification de ce qui est déjà partiellement urbanisé avant que de nouvelles zones soient débloquées

Il confirme également que le projet de voie de contournement ouest partant du Rond point Saint Martin et aboutissant au chemin de la Font des Horts est abandonné. Un autre tracé de la « Route des plages » est à l'étude. Elle partira de la future Zone du Roubaud, longera la voie ferrée coté sud en empruntant successivement la Route des Loubes, puis le Chemin de la Villette et la route de l'Almanarre.

3.3. Parc de Costebelle:

Le Président se fait l'écho de tous les riverains pour constater que ce Parc est en permanence jonché de débris : dépôts de bouteilles, sacs plastiques, canettes, etc... dont l'origine provient principalement de sa fréquentation par les 1300 élèves du Lycée. De plus, l'aménagement du parc, très sommaire, à peine défriché, sans poubelles, n'est pas facile à nettoyer, malgré les efforts de plusieurs riverains. Il propose que le Parc soit aménagé et géré comme un vrai jardin public, avec des allées, bacs à sable, aires de jeux, bancs, végétaux appropriés, poubelles ...

M. le Maire considère que c'est une bonne idée, mais qu'elle est irréalisable aujourd'hui. Les dépôts sauvages peuvent être signalés au service Mairie Plus. Une action d'envergure vient d'être entreprise au niveau de la Ville via un Plan de Propreté Urbaine, qui touche également Costebelle.

L'ensemble des présents déplore l'état de la Chapelle Anglicane, qui est un lieu de rassemblement de buvette, malgré la fermeture des issues et les interventions de la Police Municipale.

Le CIL a demandé à la Mairie de faire le nécessaire auprès des propriétaires privés de la Chapelle

pour les contraindre au moins à sécuriser le bâtiment et la toiture. En janv. 2009, la Mairie a informé le CIL qu'elle avait entrepris les démarches. Le CIL va suivre cette affaire avec intérêt..

3.4. Nuisances sonores provenant de la Base aérienne (hélicoptères):

Le Président annonce que le CIL est désormais membre de la Commission Consultative de L'Environnement (CCE) de l'Aéroport de Hyères, compétente en matière de bruits aériens. A ce titre, F.Guidroux et D.Soucheleau ont participé à la Commission Extramunicipale de l'Environnement (CEME) du 15 décembre 2008, consacrée à ce problème.

Les riverains des collines de Costebelle situés face aux pistes sont particulièrement gênés par le bruit provenant des nombreux mouvements d'hélicoptères au niveau du sol. Plusieurs réclamations du CIL adressées au Commandant de la Base pour l'alerter et lui demander d'effectuer ces manœuvres loin des habitations sont restées vaines. La raison vient-elle du fait que les bruits des hélicoptères ne sont pas pris en compte dans le protocole de calcul du PEB (Plan d'Exposition au Bruit) ?

Compte tenu de ces faits avérés, le Président demande à M. le Maire ce qu'il compte faire pour protéger les riverains de ces nuisances sonores qui n'existaient pas avant 2002 ?

M. le Maire rappelle le rôle de la BAN dans l'économie locale et souhaite que des améliorations soient obtenues par le dialogue avec les autorités locales de la Marine.

Pour l'aéroport civil, il souhaite l'établissement d'une liaison sur Roissy, mais ne voudrait pas que le trafic passager (650 000 passagers par an) dépasse 800 000 passagers à terme.

A. Girard (CIL) intervient alors pour souligner que la BAN et la DDE ont présenté un avant-projet de Plan d' Exposition au Bruit de l'aéroport qui est complètement à refaire, car, notamment, il classerait le quartier de la Gare en zone de bruit, ce qui est loin de correspondre à la réalité. Il ajoute que la BAN ne tient pas compte des réclamations qui lui sont faites, et que, lors de la réunion de la CEME, le commandant de la BAN a fait semblant de ne pas comprendre les questions gênantes de plusieurs CIL, dont celui de Costebelle, et d'autres associations de quartier. Puisque la Préfecture ne semble pas vouloir jouer son rôle d'arbitre, et que la BAN esquivé le débat, que compte faire la Mairie pour soutenir les riverains exposés au bruit ?

M. le Maire répond que son rôle est de protéger ses concitoyens et qu'il s'y attachera.

M. Cicoletta (Mairie) précise que la Mairie a cofinancé, avec la BAN et la CCI, une étude acoustique, effectuée par un cabinet indépendant, qui permettra de mieux connaître la gêne réelle autour de l'aéroport, mieux que les calculs de la DDE, qui emploie un modèle ne tenant pas compte des effets du vent. Les premiers résultats de cette étude ne sont pas encore connus. La prochaine réunion de la CCE devrait se tenir au second trimestre 2009.

3.5. Pollution atmosphérique provenant de l'usine d'enrobés routiers APPIA :

Le Président rapporte un résultat positif suite aux actions menées depuis 2 ans, tant auprès de la Préfecture, de la DRIRE et de l'industriel par le Collectif « Halte à la Pollution de Costebelle », placé sous l'égide du CIL. L'industriel APPIA a accepté de changer son système de chauffage au fuel lourd pour passer au gaz, ce qu'il a réalisé en août 2008. De ce fait, la plupart des riverains concernés et présents en réunion confirment que le niveau des odeurs a nettement baissé.

Le Président informe les participants du soutien de M. le Maire, clairement exprimé au cours de la réunion tenue le 8 juillet 2008 à la Mairie, et concrétisé par la mission confiée à Mme Colin, Adjointe à l'Hygiène et Sécurité Sanitaire.

Jean Luc Blin, en charge des relations du CIL avec l'industriel, ajoute que ce dernier va se conformer aux obligations de la Préfecture à savoir :

- créer une C.L.I.S (Commission Locale d' Information et de Surveillance) à laquelle participeront des représentants de l'industriel, de la DRIRE, de la Mairie, du CIL de Costebelle. Le dossier de création est en cours de réalisation avec l'aide de la société R2E.

- faire réaliser par un laboratoire indépendant (SOCOTEC) le contrôle exhaustif des émanations dans la cheminée de l'installation et autour du site, ce contrôle est prévu dans la période fin février/mars 2009.

M. le Maire félicite le Collectif pour son travail et se réjouit que le problème soit en voie de solution. Pour William Grandordy, initiateur du Collectif, le problème n'est pas réglé pour autant, car, si les gaz émis sont désormais presque inodores, il n'est nullement garanti qu'ils soient inoffensifs. Les fumées de bitume dispersées sur une partie de la ville (Maunière, Gare, Costebelle) doivent être prises très au sérieux compte tenu des composants très toxiques identifiés lors des premières mesures (HAP, H2S, benzène...). Selon les toxicologues travaillant sur le sujet il n'y a pas de seuil de toxicité clairement défini. Il est donc nécessaire d'attendre des mesures précises sur les effluents pour se prononcer.

3.6. Amélioration de l'ADSL et enfouissement des lignes téléphoniques et électriques pour raison de sécurité :

Le Président du CIL rapporte que beaucoup d'habitants de Costebelle se plaignent de ne pas disposer de vitesse suffisante sur leur ADSL. D'autres se plaignent aussi de coupures de service provoquées par les chutes de branches d'arbres qui coupent les lignes téléphoniques, qui ne sont pas toutes enterrées comme le sont en général les lignes électriques. Quels sont les projets d'amélioration de la Mairie dans ce domaine ?

M le Maire rappelle alors que l'enfouissement n'est pas la panacée, car l'exemple récent de la Capte montre que les lignes enterrées sont aussi vulnérables. Le facteur déterminant paraît être la distance au central, facteur auquel on ne peut pas grand chose, puisqu'il faudrait bâtir des centraux déportés, investissement pour lequel France Télécom n'est pas du tout prêt. France Télécom a arrêté de financer l'amélioration du réseau, en laissant la seule charge aux collectivités locales. La solution ne viendra pas de la fibre optique avant longtemps, car Numéricâble, opérateur de référence en la matière, n'a rien de prévu pour Hyères avant des années. En attendant il faudra se satisfaire de ce qu'on a !!

3.7. Parking de la Gare :

Le Président du CIL rappelle les difficultés de stationnement dans le quartier de la Gare dont souffrent beaucoup les habitants de Costebelle qui veulent y faire leurs courses. La Municipalité a-t-elle des projets d'amélioration ?

M. le Maire apporte des bonnes nouvelles en annonçant l'ouverture très prochaine de 80 places de stationnement gratuites sur l'emprise SNCF (l'acquisition sera sans frais pour la Ville). A terme, le nouveau PLU prévoit le déplacement de la Gare routière près de la gare SNCF, avec la création d'un parking souterrain.

3.8. Questions diverses :

Les questions diverses permettent aux participants de revenir sur certains points de la discussion. Questionné sur le futur Gymnase de Costebelle, M. le Maire indique que le projet devrait aboutir, qu'il sera construit à l'emplacement du parking actuel du terrain de football, et que les parkings ont été prévus en nombre suffisant.

M. Mainetti (riverain Ecole maternelle) fait remarquer que ce gymnase va contribuer à augmenter la circulation près de l'école et qu'il vaudrait mieux utiliser un autre accès .

En réponse à M. Lègue (Résid. Arbousiers), qui demande la réduction de la vitesse dans la Montée de Costebelle., M le Maire demandera à la Police Municipale d'effectuer des contrôles de vitesse .

En réponse à M. Gueit, (Allée de Protée) M. Cicoletta (Mairie) indique que la partie supérieure de la propriété Roche (Bd Koenig) devrait recevoir quelques villas au lieu des immeubles prévus.

Concernant le Che Grotte des Fées , M le Maire rappelle à M. Dupont les travaux demandés à Mme Pilon : marquage central de la voie et pose d'enrobés sur les trottoirs jusqu'au St Albert .

Toutes les questions de l'ordre du jour étant épuisées, le Président lève la séance à 19 h 45 après avoir invité M. le Maire et toute l'assemblée à poursuivre la discussion autour d'un verre de l'amitié.

Rédacteur du rapport : A. Girard , 12 fév 2009.